SAINT-VALENTIN

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN

**AVIS PUBLIC**
***AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ***

**ADOPTION RÈGLEMENT 539-2026**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valentin, que le règlement *539-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments* est déposé au bureau de la greffière-trésorière.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière-trésorière, ou sur le site web de la municipalité.

Ce règlement est entré en vigueur.

**DONNÉ à Saint-Valentin, ce 14ième jour du mois de mai 2026.**

Brigitte Garceau,
Directrice générale et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC**

Je, Brigitte Garceau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Valentin, certifie par la présente que j'ai affiché, tel que prévu au règlement 488 adopté le 5 mai 2020 par le conseil municipal, le présent avis public concernant l'adoption du règlement *539-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments*, à l'édifice municipal, au bureau de poste ainsi que sur le site Internet de la municipalité le 14 mai 2026 entre 13h00 et 17h00.

**DONNÉ à Saint-Valentin, ce 14ième jour du mois de mai 2026.**

Brigitte Garceau,
Directrice générale et greffière-trésorière